



## Résolution

### CD61.R13

#### MISE À JOUR SUR LA SITUATION DU CENTRE LATINO-AMÉRICAIN DE PÉRINATOLOGIE, SANTÉ DE LA FEMME ET SANTÉ REPRODUCTIVE

**Le 61<sup>e</sup> Conseil directeur,**

Ayant examiné la *Mise à jour sur la situation du Centre latino-américain de périnatalogie, santé de la femme et santé reproductive* (document CD61/15) ;

Reconnaissant que les Centres panaméricains constituent une modalité importante de la coopération technique de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) depuis plus de 60 ans, une situation qui a évolué avec le développement des capacités nationales en matière de formation des ressources humaines et de recherche ;

Considérant que des mesures appropriées doivent être prises pour améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité des centres dans l'utilisation des ressources disponibles en réponse aux besoins identifiés par les États Membres de l'OPS ;

Reconnaissant la contribution du Centre latino-américain de périnatalogie, santé de la femme et santé reproductive (CLAP/SMR) à la promotion, au renforcement et à l'amélioration des capacités des pays de la Région des Amériques en matière de santé de la femme, de la mère, du nouveau-né et reproductive depuis sa création en 1970 ;

Considérant la nécessité d'accroître la capacité de coopération technique de l'OPS dans le domaine de la santé de la femme, de la mère, du nouveau-né et reproductive, de manière intégrée avec la coopération pour le renforcement des soins de santé primaires et le développement des systèmes de santé, de façon efficace et efficiente,

**Décide :**

1. De considérer la proposition de mise à jour du statut institutionnel du CLAP/SMR.

2. De considérer que la création d'une unité Santé de la femme, de la mère, du nouveau-né et reproductive qui intègre les fonctions du Centre au Siège de l'OPS à Washington, D.C., renforcera la capacité de coopération technique de l'OPS dans le domaine de la santé de la femme, de la mère, du nouveau-né et reproductive.
3. D'approuver la fermeture du CLAP/SMR en tant que Centre panaméricain de l'OPS et le transfert de ses fonctions au Siège de l'OPS à Washington, D.C.
4. De demander au Directeur :
  - a) de prendre les mesures nécessaires pour la fermeture du CLAP/SMR en tant que Centre panaméricain de l'OPS, la résiliation de l'accord existant avec le gouvernement de l'Uruguay et le transfert de ses fonctions au Siège de l'OPS à Washington, D.C., à partir de janvier 2025 ;
  - b) de veiller à ce que les fonctions et les opérations du CLAP/SMR soient transférées de manière harmonieuse au Siège de l'OPS ;
  - c) de remercier le gouvernement de l'Uruguay pour son soutien, en reconnaissant ses contributions aux différentes étapes de l'existence du CLAP dans le pays.

(Huitième réunion, le 3 octobre 2024)

---